

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION
Dix-septième session ordinaire
30 Juin – 1^{er} Juillet 2011
Malabo (Guinée équatoriale)

Assembly/AU/3 (XVIII)
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
DECISIONS ANTERIEURES DU CONSEIL EXECUTIF
ET DE LA CONFERENCE**

INTRODUCTION

1. La Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.318 (XV) sur la mise en œuvre des décisions précédentes du Conseil exécutif et de la Conférence, adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence tenue à Kampala (Ouganda), en juillet 2010, a demandé à la Commission, en collaboration avec le Comité des Représentants permanents (COREP), d'améliorer le format pour l'établissement des rapports sur la mise en œuvre des décisions précédentes.
2. Suite à l'adoption d'un nouveau format pour l'établissement des rapports sur la mise en œuvre des différentes décisions, déclarations et résolutions du Conseil exécutif et de la Conférence, lors de la troisième retraite conjointe entre le Comité des Représentants permanents (COREP) et la Commission de l'Union africaine qui s'est tenue du 31 mars au 2 avril 2011 à Nazareth (Éthiopie), la Commission a énoncé les décisions prises lors des deux derniers Sommets qui se sont tenus à Kampala (Ouganda) et à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 2010 et janvier 2011, respectivement.
3. Les décisions prises par les organes délibérants, à savoir, le Conseil exécutif et la Conférence de l'Union à leurs sessions ordinaires, extraordinaires et spéciales, constituent la base juridique qui donne à la Commission et aux autres organes de l'Union ainsi qu'autres parties prenantes et partenaires comme les CER, l'autorité et le mandat d'entreprendre les activités visant à promouvoir le processus d'intégration continentale et la coopération mondiale.
4. Le présent rapport résume les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union pour la période considérée et fournit des informations sur les mesures prises pour promouvoir et faciliter la coopération entre les États membres, en particulier dans les domaines relatifs à la paix et à la sécurité, à l'administration, aux finances et aux questions socioéconomiques, scientifiques, culturelles et politiques pour lesquels la Commission devrait prendre des mesures appropriées. Dans l'ensemble, des progrès considérables ont été accomplis depuis le Sommet de juillet 2010 à Kampala à ce jour.
5. Il convient de mentionner que la plupart des décisions devraient être mises en œuvre par les États membres eux-mêmes. À cet égard, la Commission s'est efforcée d'identifier les dispositions pertinentes des décisions qui doivent être mises en œuvre par les États membres en ce qui concerne les deux derniers Sommets (Kampala, Juillet 2010 et Addis-Abeba, Janvier 2011). La Commission a transmis ces décisions aux États membres et leur a demandé de soumettre les informations pertinentes sur l'état de leur mise en œuvre dans les pays respectifs au plus tard le 1er septembre 2011. Dès réception de ces informations, la Commission les analysera, classera et rassemblera sous forme de résumé pour les soumettre au dix-huitième Sommet en Janvier 2012 à Addis-Abeba.

6. Au cours de la période considérée, un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir le développement dans la dynamique changeante du continent africain, ont été mises en œuvre. Il s'agit entre autres:

- des mesures adoptées par la Conférence sur la Santé maternelle, néonatale et infantile et le Développement en Afrique ;
- d'un engagement renouvelé à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;
- des préoccupations pour le bien-être des enfants et les questions de genre ;
- de l'engagement à lutter contre la corruption ;
- de la prévention et du règlement des conflits ;
- des progrès technologiques et de l'intégration des initiatives existantes relatives aux infrastructures ;
- de la sécurité alimentaire et du changement climatique ;
- de la recherche de sources alternatives de financement pour l'Union ;
- de la nécessité de la participation des jeunes au système politique du continent, ce qui conduit au choix de «l'accélération de l'autonomisation des jeunes pour le développement durable » comme thème du Sommet de juin / juillet 2011, à Malabo (Guinée équatoriale).

7. Au cours de la mise en œuvre des décisions, un certain nombre de difficultés techniques, humaines, matérielles et financières ont été rencontrées, ce qui explique le report de la mise en œuvre de certaines décisions clés à une date ultérieure lorsque les conditions créant ces difficultés seront éliminées.

8. La Commission, en collaboration avec le Comité des Représentants permanents, continuera à œuvrer pour que seuls des rapports bien documentés, concis et adaptés aux lecteurs sur la mise en œuvre des décisions antérieures soient élaborés tout en s'efforçant de limiter le nombre de décisions prises par les organes délibérants en raison des restrictions budgétaires évidentes et des maigres ressources requises pour leur mise en œuvre.

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRÉCÉDENTES
DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE
15^{ÈME} SOMMET
KAMPALA, JUILLET 2010**

A. Décisions du Conseil exécutif

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
<u>Décisions</u>						
1.	EX.CL/Dec.556(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission d'entamer la préparation du troisième Sommet ASA prévu en 2011 en Grande Jamahiriya ; • Demande à la Commission, par l'intermédiaire du Sous-comité sur la coopération multilatérale, d'œuvrer de concert avec la Turquie en vue de finaliser le Plan d'action et d'assurer sa mise en œuvre. 	<p>Cette question a été soulevée lors de la 3^{ème} réunion des ministres des Affaires étrangères du Forum de coopération du Sommet ASA (ASACOF) tenue à New York (États-Unis), le 27 septembre 2010, et la Libye a assuré que les préparatifs du 3^{ème} Sommet sont en cours et que les informations nécessaires sur le Sommet seront fournies à tous les États membres dans un proche avenir</p> <p>Des mesures ont été prises par la Commission et le COREP par l'intermédiaire du Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale.</p>	<p>Il a été difficile d'organiser la réunion avec la Turquie</p>	<p>La Libye, en tant que pays hôte, le Nigeria, en tant que coordonnateur pour l'Afrique, le Sous-comité sur la coopération multilatérale et la Commission poursuivront leurs consultations et soumettront un rapport en temps opportun</p> <p>Le Plan conjoint de mise en œuvre du Partenariat Afrique-Turquie 2010-2014, a été finalisé au cours des réunions du Groupe de travail conjoint et des fonctionnaires de haut niveau tenues à Ankara (Turquie) les 14 et 15 décembre 2010</p>	<p>Bureau du Président de la Commission</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
2.	EX.CL/Dec.557(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande également à la Commission d'informer le Conseil exécutif, par l'intermédiaire du COREP et de son Sous-comité sur la coopération multilatérale, avant de conclure toute nouvelle relation avec d'autres pays et organisations internationales. 	Noté pour mise en œuvre			Bureau du Président de la Commission
3.	EX.CL/Dec.558(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de nouveau à la Commission, en consultation avec les organes compétents, de convoquer une conférence des pays des régions touchées par l'effet déstabilisateur des groupes armés tels que la LRA et Al Shabaab, en vue de lutter contre la menace que font peser ces groupes sur les États membres en général et les populations civiles en particulier. 	Le Département des affaires politiques a participé en octobre 2010, à la Réunion ministérielle sur la LRA, organisée à Bangui (RCA) par le Département Paix et Sécurité. La réunion a décidé de mettre en place des équipes de contrôle et des brigades militaires conjointes.			Département Affaires politiques & Département Paix et sécurité
4.	EX.CL/Dec.559(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de nouveau à la Commission, en consultation avec 	Mise en œuvre			Bureau du Secrétaire général Commission &

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>les organes compétents, de convoquer une conférence des pays des régions touchées par l'effet déstabilisateur des groupes armés tels que la LRA et Al Shabaab, en vue de lutter contre la menace que font peser ces groupes sur les États membres en général et les populations civiles en particulier. Les réunions organisées conjointement avec d'autres partenaires et agences au développement devraient figurer sur le calendrier des réunions de l'Union africaine pour éviter qu'elles ne soient pas prises en compte ni dans le budget ni dans d'autres processus.</p>				DCMP
5.	EX.CL/Dec.560(XVII) et Assembly/AU/Dec. 290 (XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande en outre à la Commission de finaliser les Statuts de l'Université panafricaine ; • Invite instamment les régions d'Afrique du Nord et d'Afrique 	Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Décaissement tardif des fonds • Insuffisance des ressources en personnel 	<p>PRÉPARATIFS DU LANCEMENT Progrès significatifs accomplis dans les préparatifs du lancement des trois premiers instituts de l'Université</p>	<p>Département Ressources humaines, Science & Technologie</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>australe à parachever les consultations et à désigner d'ici à la session ordinaire prochaine prévue pour janvier 2011, les pays susceptibles d'accueillir les instituts traitant des domaines thématiques des sciences spatiales et des sciences de l'eau et de l'énergie, y compris les changements climatiques, respectivement.</p> <p>Adoptée par la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif à Kampala (Ouganda), le 25 juillet 2010.</p>		<p>Comme prévu, il faut plus de temps pour parvenir à un consensus dans les projets régionaux et continentaux</p>	<p>panafricaine au Nigeria, au Cameroun et au Kenya en septembre 2011</p> <p>Documents d'orientation finalisés et prêts pour le Sommet de juillet 2011</p> <p><u>RÉGION DE L'AFRIQUE AUSTRALE ET RÉGION DE L'AFRIQUE DU NORD</u></p> <p>Discussions avec la SADC</p> <p>L'Afrique du Sud a officiellement décliné l'offre d'abriter l'Institut des sciences spatiales de l'Université panafricaine.</p> <p>Les ministres des S&T de la SADC tiendront une réunion en mai 2011 pour réexaminer la question et la soumettront aux chefs d'État et de gouvernement de la SADC à la fin de l'année 2011 pour qu'ils prennent une décision finale.</p> <p>La région de l'Afrique du Nord doit</p>	

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
					communiquer sa décision sur le choix de l'Algérie comme pays hôte.	
6.	EX.CL/Dec.563(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi du PFA ; • Recommande à la Conférence que la Journée africaine pour les frontières soit célébrée chaque année le 7 juin, en référence à la date à laquelle a eu lieu la première Conférence des ministres africains en charge des questions de frontières. 	<p>La Journée africaine des frontières a été célébrée au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, sous le thème: « Unir et intégrer l'Afrique par des frontières pacifiques, ouvertes et prospères ». La célébration a été marquée par une Table ronde sur le thème « Frontières africaines : Approches et perspectives », une exposition photo sur le thème « délimitation des frontières en Afrique », et un documentaire intitulé « Les frontières africaines : Barrières ou Ponts ».</p>			Département Paix et sécurité
7.	EX.CL/Dec.564(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de nouveau à la Commission, en collaboration avec la CEA et la BAD d'engager la réflexion sur les OMD pour la période post-2015 ; • Demande de nouveau à la Commission, en 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas encore mise en œuvre. À mettre en œuvre en 2011 ; • Le Rapport 2011 sur les OMD a été élaboré et présenté à la réunion d'experts tenue à Kampala ; • Il a été présenté à la Conférence des ministres des Finances, de la Planification et du 	Manque de personnel qualifié	Nécessité de renforcer l'équipe de coordination des OMD en recrutant un personnel d'appui	Département Affaires économiques

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		collaboration avec la CEA et la BAD d'engager la réflexion sur les OMD pour la période post-2015 ;	Développement économique en mars 2011. Il sera présenté au Sommet pour adoption ; • Le document final est en cours de traduction et sera imprimé et distribué à tous les États membres.			
8.	EX.CL/Dec.565(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande enfin à la Commission de coordonner, avec la CEA, la BAD et les autres parties prenantes concernées, la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique ainsi que de la SHaSA, et de faire régulièrement rapport au Conseil exécutif sur les progrès réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • À ce jour, 20 pays ont signé la Charte et 3 pays l'ont ratifiée ; • Tous les plans d'action sectoriels ont été intégrés dans la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) (statistiques de l'agriculture, statistiques d'état civil, plan d'action pour la formation, comptes nationaux, etc.) ; • L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte est en cours ; • Le guide méthodologique pour le Mécanisme d'évaluation par les pairs de la Charte est en cours d'élaboration. 	Manque de personnel qualifié et de ressources adéquates	Nécessité de renforcer la Division des statistiques en pourvoyant les postes vacants Financement adéquat de la Division	Département Affaires économiques
9.	EX.CL/Dec.567(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande en outre à la Commission de présenter un rapport d'étape consolidé sur l'état de la mise en œuvre du Plan d'action pour les conclusions du Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les 				Département Affaires politiques

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>personnes déplacées à la session ordinaire du Conseil exécutif en juin/juillet 2011.</p>				
10.	EX.CL/Dec.568(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre les recommandations sur le rapport d'activité sur le Plan d'action de Maputo à la dix-septième Session ordinaire de la Conférence en juillet 2010, à Kampala (Ouganda) pour approbation ; • Procéder à l'évaluation finale et en faire rapport au Conseil exécutif en 2014 dans la perspective de l'évaluation de 2015 des OMD. 	<p>Un rapport sur la mise en œuvre de cette décision a déjà été présenté au Sommet de juillet 2010.</p>			<p>Département Affaires sociales</p>
11.	EX.CL/Dec.569(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Adopte le thème de la Journée de l'enfant africain pour 2011 : « <i>Tous ensemble pour des actions urgentes en faveur des enfants de la rue</i> » ; (recommandé par l'ACERWC). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays suivants ont soumis leurs rapports sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant : Cameroun, Togo, Libye et Soudan. • Djibouti a ratifié la Charte le 25 janvier 2011. • Concernant le thème de la Journée de l'enfant africain : <p>- Des notes verbales et des</p>			

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
			<p>lettres ont été envoyées à tous les États membres et aux partenaires pour les informer du thème ;</p> <p>- La note d'orientation sur le thème (objectives et résultats attendus) et le discours du Président de l'ACERWC sur la célébration de la Journée ont été envoyés à tous les États membres et aux partenaires, et ont également été publiés sur le Site Internet de l'Union africaine.</p>			
12.	12. EX.CL/Dec.570(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de rendre pleinement opérationnel le secrétariat du Conseil consultatif sur la corruption, le plus tôt possible. 	Partiellement mise en œuvre par le recrutement d'un (1) secrétaire exécutif par intérim, d'un (1) expert principal en gouvernance et d'un (1) assistant administratif.	<p>Contraintes financières : budget insuffisant. Absence d'une décision du COREP sur la structure du Secrétariat.</p>	Augmentation du budget du Conseil. Décision urgente du COREP sur la structure du Secrétariat.	CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION – (AFFAIRES POLITIQUES)
13.	EX.CL/Dec.573(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission, à l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi qu'à tous les organes et institutions compétents de l'Union africaine, en 	<ul style="list-style-type: none"> • Phases I et II achevées ; • Phase III en cours : consultations sur l'IAIDA avec les différentes parties prenantes, à savoir les CER, les institutions spécialisées, l'Agence du NEPAD, les institutions des Nations Unies, la BAD, les CTS et le COREP, pour avis et pour appropriation et 		Élaboration d'outils et/ou procédures de gestion ; Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'IAIDA (phase IV).	Département Infrastructure et Energie

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>collaboration avec la Banque africaine de développement d'entreprendre une étude sur l'Architecture institutionnelle africaine de développement ; et Demande également à la Commission de soumettre l'étude ainsi que des recommandations appropriées au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité des Représentants permanents, pour examen en juin/juillet 2011.</p>	<p>prise en compte de l'IAIDA, par la suite.</p>			
14.	EX.CL/Dec.575 (XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour continuer à assister les États membres dans le processus d'élaboration des rapports sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes. 	<p>Les pays suivants ont soumis leurs premiers rapports sur la Déclaration : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Lesotho, Liberia, Libye, Mali, Maurice, Namibie, Nigeria, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tchad, Tunisie, Togo, Ouganda et Zimbabwe.</p> <p>Les pays suivants ont</p>	<p>Les États membres ont des difficultés à produire leur rapport annuel sur la Déclaration solennelle. La Direction Femmes, genre et développement est parfois confrontée à des contraintes financières.</p>	<p>Soutien financier aux États membres pour leur permettre de recruter un consultant pour rédiger leur premier ou deuxième rapport sur la Déclaration solennelle. Soutien financier des partenaires au développement à la Direction Femmes, Genre et développement dans l'organisation des activités de</p>	<p>Direction Femmes, Genre et développement</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
			<p>soumis leurs deuxièmes et/ou leurs troisièmes rapports sur la Déclaration : Sénégal (troisième rapport), Niger (deuxième rapport), Algérie (deuxième rapport), Nigeria (deuxième rapport), Éthiopie (deuxième rapport), Burkina Faso (deuxième rapport) Namibie (deuxième rapport) Afrique du Sud (deuxième rapport).</p> <p>Parmi ces pays, les pays suivants ont soumis leurs rapports pour le Sommet entre mai et novembre : Djibouti, Congo, Seychelles, Niger, Algérie, Maurice, Nigeria, Gabon, Sénégal, Égypte, Éthiopie, Liberia, Tchad, Lesotho, Ouganda, Gambie, Burkina Faso, Swaziland, République démocratique du Congo, Libye, Togo et Namibie.</p>		renforcement des capacités des États membres sur la popularisation et la mise en œuvre de la Déclaration solennelle, afin que tous les États membres de l'UA puissent élaborer et soumettre leur rapport.	
15.	EX.CL/Dec.576(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission des consultations avec l'UE en vue de la création d'une « Facilité pour l'intégration en Afrique » sur le modèle de la Facilité pour la paix en 	Discussions en cours avec l'UE. Projet de proposition en cours d'examen par l'UE, et discussions au sein de l'UE sur un éventuel instrument panafricain dans le cadre des prochains projets de financement de l'UE.	Complexités de la mise en place de nouveaux instruments à l'UE ; Appui total de toutes les parties concernées.	Nécessité à poursuivre l'engagement avec la partie européenne et à engager des consultations avec les parties prenantes africaines.	Département Affaires économiques

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>Afrique, en vue de trouver une solution durable au problème actuel de contraintes financières.</p>				
16.	EX.CL/Dec.577(XVII) et Assembly/AU/Dec.305 (XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de préparer et de soumettre aux organes délibérants les annexes pertinentes jointes aux Statuts et Règlements du personnel, tel que stipulé dans l'article 78.2 du Statut du personnel, pour examen ; • Demande à la Commission de préparer et de soumettre aux organes délibérants les annexes pertinentes jointes aux Statuts et Règlements du Personnel, tel que stipulé dans l'article 78.2 du Statut du personnel, pour examen ; 				<p>Administration et la mise en valeur des Ressources humaines</p>
17.	EX.CL/Dec.578(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande également à la Commission d'appliquer scrupuleusement l'Article 39 du Règlement financier 	Mise en œuvre			<p>PBFA & SPPME</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>jusqu'à l'adoption du budget 2011 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande en outre à la Commission de veiller à ce que tous les organes soumettent leur rapport trimestriel ; • Demande de nouveau à la Commission, en collaboration avec le Comité des représentants permanents (COREP), d'œuvrer en vue d'améliorer et d'assurer le suivi du flux des fonds des partenaires en faveur de l'Union africaine ; • Décide également que la Politique générale du budget annuel soit intitulée Stratégie cadre pour le budget annuel. 				
18.	EX.CL/Dec.579(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Salue et approuve la décision de la Commission de l'Union africaine sur le droit international d'élaborer un plan stratégique pour ces activités pour la période 2011-2015 et invite l'AUCIL à inclure, dans ses activités, la 	<p>L'AUCIL a désigné un de ses membres comme rapporteur spécial pour préparer une étude. Un rapport préliminaire sur l'étude a été présenté par le rapporteur spécial à la 3^{ème} Session ordinaire de l'AUCIL qui s'est tenue du 21 mars au 1^{er} avril 2011.</p> <p>Une proposition sur les</p>	<p>Les ressources allouées à l'AUCIL en 2011 ne sont pas suffisantes pour couvrir les coûts des études à mener par l'AUCIL.</p> <p>Le retard dans l'approbation des indemnités et</p>	<p>Un rapport final sera soumis à la 4^{ème} session ordinaire de l'AUCIL, prévue pour le dernier trimestre de 2011 ; Le rapport sera ensuite soumis au Conseil exécutif en janvier 2012.</p> <p>Nécessité, pour la Commission de l'UA, de présenter une</p>	<p>AUCIL avec le soutien du Bureau du Conseiller juridique en tant que secrétariat</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>recherche et les études appropriées sur la base juridique pour la réparation de l'esclavage et autres dommages causés au continent africain ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide que les membres de l'AUCIL soient autorisés à achever leur mandat en tenant compte de la date effective de leur prise de fonctions ; • Renvoie les propositions concernant les indemnités des membres de l'AUCIL et autres questions financières ainsi que les questions d'ordre administratif, en particulier celles concernant la dotation en personnel du Secrétariat au Comité des représentants permanents, par l'intermédiaire de ses sous-comités compétents. 	<p>émoluments et les indemnités des membres de l'AUCIL a été soumise au Sous-comité du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières en décembre 2010. Après examen de la proposition, le Sous-comité a recommandé que l'AUCIL lui soumette une proposition harmonisée sa proposition avec celles des autres organes de l'Union.</p>	<p>émoluments versés à l'AUCIL peut avoir un impact négatif sur la finalisation des études qui seront menées par les membres au cours de la période intersessions.</p>	<p>proposition sur les émoluments et indemnités des membres de tous les organes de l'UA pour soumission aux organes de délibérants</p>	
19.	EX.CL/Dec.581(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande également au Comité directeur de l'ECOSOCC 	<p>Réunions statutaires appropriées convoquées ; et le rapport de mise en œuvre fera partie du</p>	<p>RAS</p>	<p>Élaboration du cadre de fonctionnement de concert avec le Comité directeur de</p>	<p>ECOSOCC avec le soutien de CIDO comme secrétariat</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>d'accélérer la mise en place de ses groupes sectoriels et de convoquer une réunion statutaire appropriée en vue de l'avancement du processus ; et Demande, en outre, à l'ECOSOCC de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévue en juin/juillet 2011.</p>	<p>rapport de l'ECOSOCC lors de la 19ème session ordinaire du Conseil exécutif.</p>		<p>l'ECOSOCC</p>	
20.	EX.CL/Dec.582(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Prend note du Rapport de la réunion du Comité ministériel sur la révision du barème des contributions, tenue le 22 juillet 2010, à Kampala (Ouganda) ; • Le nouveau barème des contributions doit être basé sur un plafond de 13,271 %, sans imposition d'un taux plancher ; • Le nouveau barème sera appliqué aux exercices financiers 2011, 2012 et 2013 ; • Encourage les États membres qui en ont 	<p>Mise en œuvre</p>			<p>Département Finances</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		la capacité, à verser une contribution supérieure à leurs contributions statutaires.				
21.	EX.CL/Dec.583(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> Exhorte tous les autres organes de l'Union africaine (UA) à coopérer avec la CADHP dans l'exécution de son mandat. 	La CADHP a pris les mesures appropriées pour mettre en œuvre la recommandation du rapport	Contraintes en matière de ressources financières et humaines	Accroissement du budget de la CADHP et renforcement de la volonté politique des États membres à mettre en œuvre les recommandations.	Département Affaires politiques
22.	EX.CL/Dec.584(XVII) et Assembly/AU/Dec. 320(XV)	<ul style="list-style-type: none"> Invite tous les États membres à intensifier la lutte contre la transmission de la mère à l'enfant, du VIH en Afrique ; Demande la coordination, dans les meilleurs délais, d'une action collective de l'ensemble des acteurs africains concernés, avec le concours des partenaires internationaux intéressés, pour mettre définitivement fin à la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. 	Aucune mesure prise		Point proposé par le Sénégal	Département Affaires sociales
23.	EX.CL/Dec.586(XVII) et Assembly/AU/Dec.322(XV)	<ul style="list-style-type: none"> Souscrit à la proposition d'instituer le 3 avril, Journée de la 	Aucune mesure prise			Département Affaires sociales

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>Renaissance africaine ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Invite tous les États membres, ainsi que la Commission, à promouvoir la célébration de cette Journée et à assurer sa large diffusion auprès des populations africaines. 				
24.	EX.CL/Dec.587(XVII) et Assembly/AU/Dec.323(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Souligne la nécessité d'intégrer toutes les initiatives existantes, en particulier le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Plan d'action UA-NEPAD, avec la pleine participation des Communautés économiques régionales (CER) ; • Demande à la Commission de l'Union africaine d'intégrer les mesures susmentionnées (document proposé par la République d'Ouganda) dans le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (FIDA). 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de contrat avec le Consortium d'entreprises sélectionné et démarrage des études sectorielles le 20 mai 2010 ; • Exécution des activités de mobilisation des ressources (7,781 millions d'euros) ; • Lancement officiel du PIDA le 24 juillet 2010 à Kampala, en marge de la Quinzième (15^{ème}) Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine. 		<p>Élaboration d'un cadre stratégique et programmatique aux niveaux régional et continental et organisation d'ateliers sectoriels ; Examen des projets de politiques, de stratégies, de programmes et des recommandations et organisation de cinq ateliers régionaux pour la réalisation d'un consensus (réunions de haut niveau) ;</p>	<p>Département Infrastructure & Energie</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
			<ul style="list-style-type: none"> • Le Rapport préliminaire du Consortium a été examiné lors d'un atelier de lancement qui a réuni les parties prenantes les 29 et 30 juillet 2010 à Addis-Abeba ; • Soumission d'une note méthodologique sur les perspectives d'avenir en septembre 2010 et tenue d'un atelier de validation à Johannesburg le 30 septembre 2010 ; • Rapport de la Phase I sur les projections régionales et sur le programme régional soumis en mars 2011 et tenue d'un atelier de validation à Libreville (Gabon) du 18 au 20 avril 2011. 		<p>Examen et validation des rapports sectoriels et du rapport de synthèse par les comités techniques et les comités spécialisés ;</p> <p>Adoption des résultats des études sur le PIDA par les conférences ministérielles sectorielles et soumission des rapports aux organes délibérants de l'UA ;</p> <p>Approbation des résultats de l'étude sur le PIDA par les organes délibérants ;</p> <p>Lancement de la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du PIDA.</p>	
25.	EX.CL/Dec.588(XVII) et Assembly/AU/Dec.324(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît l'importance pour les États membres de promouvoir les consultations, la coopération et l'échange d'expérience dans le domaine de la justice constitutionnelle en vue de développer une position africaine commune au niveau international ; 	<p>La Commission a envoyé une note verbale à tous les États membres, les encourageant à prendre part à une réunion de consultation des présidents des Cours et des Conseils constitutionnels de tous les États membres de l'Union africaine, initiée par l'Algérie, et devant se tenir en marge du 2ème Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle à Rio de Janeiro (Brésil) 16-18</p>		<p>La Commission de l'UA doit continuer à assurer le suivi et en faire rapport</p>	<p>Bureau du Conseiller juridique</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> • Encourage les États membres à tenir une conférence des présidents des cours et conseils constitutionnels africains dans un État membre, en vue de discuter du projet de mise en place d'un espace africain de justice constitutionnelle ; • Demande à la Commission de l'Union africaine de suivre la question et de collaborer à la réalisation de cet objectif. 	<p>janvier 2011.</p> <p>L'Algérie a organisé une réunion d'experts les 5 et 6 mai 2011 et une Conférence sur la justice constitutionnelle les 7 et 8 mai 2011. La Commission a participé aux deux réunions.</p> <p>La Commission mettra en œuvre les recommandations de cette conférence, en collaboration avec les États membres.</p>			
26.	EX.CL/Dec.589(XVII) et Assembly/AU/Dec.325(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît l'importance, pour l'Afrique, de renforcer les capacités et les synergies dans l'application de la science et de la technologie pour le développement durable ; • Demande également aux États membres de promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine des technologies de 				<p>Département Infrastructures & Énergie et Département Ressources humaines, Science & Technologie</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		l'espace afin d'accélérer leur développement.				
27.	EX.CL/Dec.590(XVII) et Assembly/AU/Dec.326(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Souligne la nécessité, pour la Commission de l'Union africaine, d'effectuer une étude sur les organisations africaines ayant les mêmes activités que l'Organisation régionale africaine de normalisation (ARSO) afin d'avoir une idée générale de leurs activités et de leur efficacité ; • Demande à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Comité des représentants permanents (COREP) et ses sous-comités compétents, et avec la République du Kenya, d'élaborer un rapport sur l'ORAN, y compris les incidences financières de son intégration dans les structures de l'Union africaine, à soumettre à l'attention de la 	En cours			Département Ressources humaines, Science & Technologie

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande également à la Commission de l'Union africaine de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier 2011. 				
28.	EX.CL/Dec.591(XVII) et Assembly/AU/Dec.327(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Souscrit à la proposition de proclamer le 30 octobre, « Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle » ; • Demande à la Commission de l'Union africaine de coordonner les efforts des États membres dans le cadre de la célébration de la Journée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique ; • Accueille favorablement et approuve la proposition de la République du Malawi de mettre en place un Groupe 	<p>La note d'orientation sur l'édition 2011 de la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été élaborée et distribuée pour recueillir des observations, et a été révisée, finalisée et traduite dans les langues de l'UA.</p> <p>La note verbale sur la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à envoyer aux États membres a été rédigée et traduite dans les langues de l'UA.</p> <p>Près de 32 500 dollars ont été obtenus pour la mise en œuvre de la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le processus du CAADP est</p>	<p>L'absence d'accord sur le thème de l'édition 2011 de la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle a bloqué le processus</p>	<p>La note d'orientation et la note verbale sur la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle seront envoyées aux États membres.</p> <p>Un pays sera choisi pour abriter l'édition 2011 de la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p>	<p>Département Économie rurale et Agriculture</p>

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>stratégique des dix-sept (17) pays qui seront le fer de lance et assurera le suivi de l'Initiative africaine du panier alimentaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande également à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Agence du NEPAD), en collaboration avec les partenaires, de prendre les mesures nécessaires pour l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre d'une stratégie visant à faire avancer la vision d'une Afrique capable d'assurer sa sécurité alimentaire d'ici cinq (5) ans. 	<p>mis en œuvre dans un certain nombre de pays (25 pays actuellement) ; et des stratégies et un plan pour la réalisation de la sécurité alimentaire en Afrique ont été élaborés.</p> <p>19 pays ont élaboré des plans d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les plans contiennent des actions à effet rapide pour réaliser la sécurité alimentaire en Afrique.</p>			
29.	EX.CL/Dec.592(XVII) et Assembly/AU/Dec.328(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît l'importance de coordonner les efforts de coordination dans la mise en œuvre des droits de l'homme 	La Stratégie pour les droits de l'homme en Afrique a été adoptée par tous les organes de l'UA et le processus de mise en œuvre a commencé	Contraintes financières et manque de volonté politique pour renforcer la capacité des organes de l'UA	Augmentation du budget des organes de l'UA dotés d'un mandat en matière de droits de l'homme	Département Affaires politiques, CADHP, en collaboration avec le Bureau du Conseiller

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		<p>sur l'ensemble du continent, en tenant compte de tous les instruments adoptés par l'Union africaine ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide d'appuyer le Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme, en tant que forum mondial de dialogue sur les questions des droits de l'homme, fondé sur les principes du respect mutuel, de la coopération, de l'objectivité et de la non-sélectivité ; • S'engage à appuyer le programme vaste et équilibré du Conseil des droits de l'homme et à renforcer les mécanismes qui traitent des questions d'intérêt pour l'Afrique, notamment la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, sous toutes leurs formes. 				juridique
30.	EX.CL/Dec.595(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de s'assurer que 	Mesures en cours			Bureau du Président et Département

N°	N° et titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (mises en œuvre, non mises en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
		l'Agence joue le rôle technique nécessaire dans les partenariats stratégiques du continent ;				Affaires économiques
31.	EX.CL/Dec.599(XVII)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre de près la mise en œuvre de la Décision sur les candidatures africaines au sein du système international. 	Processus en cours dans les bureaux de New York et de Genève, et rapport à soumettre au Comité le 26 juin 2011.			Département Affaires politiques

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRÉCÉDENTES
DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE
15^{ÈME} SOMMET
KAMPALA, JUILLET 2010**

B. Décisions de la Conférence

N°	N° & titre de la décision	Mesures à prendre	Mesures prises (Mise en œuvre, non mise en œuvre)	Contraintes	Voie à suivre et recommandations	Responsabilité
Décisions						
1.	Assembly/AU/Dec.291(XV)	<ul style="list-style-type: none"> Décide de proroger l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique, à 2015 pour l'aligner sur l'échéance des OMD. 	<p>Les indicateurs de l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique ont été examinés par la 5^{ème} session de la Conférence des ministres de la Santé (CAMH5) qui s'est tenue à Windhoek (Namibie) du 17 au 21 avril 2011.</p>		<p>Prolongation du plan de mise en œuvre pour les domaines prioritaires de l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique, à 2015 pour l'aligner sur l'échéance des OMD.</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> • Demande également à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres organes de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les partenaires, de procéder au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'Appel d'Abuja, de soumettre à la Conférence un rapport intérimaire en 2013 et un rapport final en juin/juillet 2015, dans le cadre de la préparation de l'évaluation des OMD en 2015. 			<p>Expérimentation du nouvel outil dans certains États membres.</p> <p>Faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Appel d'Abuja et soumettre un rapport intérimaire.</p> <p>Redynamisation de l'Observatoire africain du SIDA (AWA) l'initiative AIDS Watch Africa.</p>	<p>Département Affaires sociales</p>
--	--	---	--	--	--	--

<p>2.</p>	<p>Assembly/AU/Dec.292(XV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de finaliser l'étude sur les implications de doter la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples de la compétence lui permettant de juger les crimes internationaux tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence, prévue en janvier 2011, par l'intermédiaire du Conseil exécutif ; 	<p>Un consultant a été engagé et a préparé l'étude et un instrument juridique sur les implications de l'octroi de la compétence à la Cour africaine pour juger les crimes internationaux.</p> <p>À cet égard, deux (2) ateliers de validation ont eu lieu du 8 au 12 août 2010 et du 8 au 12 novembre 2010, respectivement, afin d'examiner les documents mentionnés ci-dessus en vue de formuler des recommandations appropriées aux organes de décision.</p> <p>Une réunion des ministres de la justice/procureurs généraux tenue en mai 2011 a examiné le rapport de l'étude et le projet d'instrument juridique et a recommandé à la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil, l'adoption de l'instrument juridique.</p>	<p>L'examen du projet d'instrument juridique fait partie du processus actuel de transformation de la Commission de l'UA en l'Autorité de l'UA, d'où le léger retard enregistré.</p>	<p>Le rapport d'étude et le projet d'instrument juridique à présenter à la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif, pour adoption.</p>	<p>Bureau du Conseiller juridique</p>
-----------	--------------------------------	--	--	---	---	--

3.	Assembly/AU/Dec.293(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de l'Union africaine d'élaborer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'application de la Charte africaine du transport maritime. 	<p>La Charte a été envoyée aux États membres pour faciliter la signature, la ratification et l'entrée en vigueur.</p> <p>La préparation du Plan d'action a commencé et des dispositions ont été prises pour lancer le Comité de suivi.</p>	<p>Manque de ressources humaines</p>	<p>Impliquer les parties prenantes et les experts africains en questions maritimes, en particulier les représentants africains à l'OMI, qui ont joué un rôle important dans l'élaboration de la Charte pour faciliter la ratification et la mise en œuvre de la Charte dans les CER et les États membres.</p>	<p>Le Département Infrastructures & Énergie en collaboration avec le Bureau du Conseiller juridique</p>
4.	Assembly/AU/Dec.295(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission (...) de formuler des recommandations sur les voies et moyens de la poursuite de la campagne pour la paix après 2010. 	<p>La Commission a fait des recommandations à la 16^{ème} Session ordinaire de la Conférence qui a adopté la décision Assembly/AU/Dec.339. (XVI) approuvant les recommandations sur la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour la Campagne « Agissons pour la paix en Afrique ».</p>	<p>Contraintes de ressources financières et humaines.</p> <p>Retard dans la mise en place d'un secrétariat chargé du suivi de la stratégie.</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre du programme d'activités pour l'année 2011 et au-delà.</p>	<p>Dép. Paix et sécurité</p>

5.	Assembly/AU/Dec.298(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande également à la Commission de convoquer une réunion des ministres de la justice/procureurs généraux des États membres pour examiner et approuver les instruments juridiques relatifs à la transformation de la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine. 	Le Bureau du Conseiller Juridique convoquera une réunion des ministres de la justice/procureurs généraux des États membres pour examiner et adopter les instruments juridiques sur la transformation de la Commission de l'Union africaine en l'Autorité de l'Union africaine à Addis-Abeba les 18 et 19 mai 2011.	Le solde du budget pour cette activité ne suffit pas pour couvrir le coût de la réunion ministérielle.	Le Bureau du Conseiller juridique cherchera à obtenir l'approbation du Président de la Commission d'utiliser le budget de la Conférence.	Bureau du Conseiller juridique
6.	Assembly/AU/Dec.299(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la préparation du Deuxième ; • Sommet afro-arabe Doc. Assembly/AU/15(XV). 				
7.	Assembly/AU/Dec.300(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission, en collaboration avec le Comité des représentants permanents, d'élaborer les critères pour la détermination des thèmes des sommets. 	Au cours de la retraite du COREP et de la Commission de l'UA à Nazareth (Éthiopie) (mars 2011), il a été proposé qu'un seul thème soit retenu pour le Sommet chaque année et que la détermination du thème se fasse par voie de consultations, y compris par le biais des conférences ministérielles sectorielles, en tenant compte des questions d'importance cruciale pour le continent.			Bureau du Secrétaire général de la Commission

8.	Assembly/AU/Dec.301(XV)	<ul style="list-style-type: none">• Demande à la Commission de l'Union africaine, en consultation avec le pays hôte, de proposer en temps voulu les dates pour la tenue des réunions du Sommet de Libreville.	Consultations en cours avec le pays hôte.			Bureau du Secrétaire général de la Commission
----	-------------------------	---	---	--	--	--

9.	Assembly/AU/Dec.302(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de l'Union africaine de poursuivre sa coopération avec la CEA dans la réalisation des activités, projets et programmes communs en vue du développement de l'Afrique, notamment en faisant de la Conférence conjointe des ministres de l'UA et de la CEA une importante plate-forme ministérielle annuelle pour les travaux et les échanges de vues sur les questions relatives à la croissance et au développement de l'Afrique ; • Encourage Dr Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique à poursuivre les efforts qu'ils ne cessent de déployer pour renforcer les relations entre les trois institutions panafricaines. (la Commission de l'UA, la BAD et la CEA). 	<p>Mise en œuvre. Réunion annuelle conjointe des deux institutions.</p>			<p>Département Affaires économiques</p>
----	-------------------------	--	---	--	--	--

10.	Assembly/AU/Dec.303(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande aux États membres, à la Commission de l'UA et aux Communautés ; • économiques régionales de coopérer pleinement avec la République d'Afrique du Sud ; • Sud dans le projet du Square Kilometre Array (SKA) sur le continent africain en lui fournissant l'appui nécessaire pour soumissionner le projet de réseau de radiotélescopes (RSA). 	Mise en œuvre par la République d'Afrique du Sud	Aucune rétroaction n'a encore été reçue de la part de l'Afrique du Sud sur le nombre des États membres qui lui apporteraient leur coopération.	Information à fournir par l'Afrique du Sud à la réunion du Bureau de l'AMCOST en juillet 2011	Dépt rés. hum, S & T
11.	Assembly/AU/Dec.307(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Invite la Banque africaine de Développement (BAD) à accueillir et à faire fonctionner le Fonds africain du pétrole au nom de la Commission ; Demande à la Commission, en collaboration avec la BAD et les autres partenaires au développement, de mettre en œuvre les mesures contenues dans la Déclaration et le Plan d'action d'Addis-Abeba ; • Demande à la Commission, en collaboration avec la BAD, et les autres partenaires au développement, de mettre en œuvre les mesures contenues dans la Déclaration et le Plan d'action d'Addis-Abeba. 	• Mise en place du Fonds en cours et recrutement d'un expert chargé de mettre à jour les données et de contribuer à la formation d'experts des États membres.	Manque de ressources humaines	Opérationnalisation effective du Fonds	Dpt infrast. & én.

12.	Assembly/AU/Dec.308(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Approuve les recommandations du CAHOSCC sur la structure de négociation ; • unique rationalisée au niveau des ministres et des experts afin d'assurer une coordination effective des négociations sur le changement climatique en vue des seizième et dix-septième Conférences des parties (COP 16) et (COP 17) à Cancún (Mexique) et en Afrique du Sud en 2010 et 2011. 	<p>Mise en œuvre, et rapport soumis au précédent Sommet.</p> <p>La Commission a facilité le travail des experts qui ont créé un groupe stratégique et sont en train d'établir un Bureau officiel conformément à la décision de la Conférence.</p>			<p>Département Économie rurale & Agriculture</p>
13.	Assembly/AU/Dec.309(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande également aux représentants permanents africains du Comité des dix auprès des Nations Unies de continuer à collaborer étroitement avec les autres représentants permanents africains auprès des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres groupes d'intérêt dans le cadre des négociations intergouvernementales en cours sur le processus de réforme du Conseil de sécurité ; • Demande en outre au Comité des dix de rester saisi de cette question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs et de présenter un rapport sur les progrès réalisés à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juin/juillet 2011. 				<p>Comité des 10 sur la réforme des Nations Unies aidé par le Dpt Aff. pol. et le Bureau de New York</p>

14.	Assembly/AU/Dec.311(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de soumettre, dans les meilleurs délais, au Conseil de paix et de sécurité des recommandations concrètes visant à renforcer l'efficacité de l'action africaine dans la prévention et la lutte contre le terrorisme ; • Demande à tous les États africains d'œuvrer étroitement ensemble, directement et à travers les organes compétents de l'UA, à la mise en œuvre de mesures renforcées de coopération, d'entraide judiciaire et de coordination entre les services de sécurité, afin de renforcer l'efficacité de l'action collective de l'Afrique contre le terrorisme ; 				Dpt Paix et sécurité
		<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission d'entreprendre toutes les consultations nécessaires et d'initier les actions appropriées, en vue de mobiliser un large soutien et une contribution effective de la communauté internationale à la lutte contre le terrorisme en Afrique, y compris le tarissement de ses sources de financement, en particulier le versement de rançons. 				
15.	Assembly/AU/Dec.312(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur les sources alternatives de financement. 	Nomination des membres du Groupe d'éminentes personnalités.			

16.	Assembly/AU/Dec.316(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission d'assurer le respect de l'article 19(3) du Règlement intérieur de la Conférence qui prévoit les incidences financières de tous les projets de décision soumis, pour examen, aux organes délibérants ; • Exhorte les États membres et la Commission à se conformer strictement aux Règlements des organes délibérants ; 	Noté pour mise en œuvre			<p>Bureau du Sec. Général de la Commission en collaboration avec Département Finances et Bureau du Conseiller juridique</p>
17.	Assembly/AU/Dec.317(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à l'Agence du NEPAD de s'assurer que ses activités thématiques et ses programmes incluent intégralement les priorités sectorielles identifiées dans le cadre du NEPAD. 				<p>Bureau du Président, Dpt Aff. écon., Agence du NEPAD</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Demande à l'Agence du NEPAD d'axer ses activités sur l'exécution concrète de son mandat et la réalisation des principaux objectifs du NEPAD spécialement la coordination de la mise en œuvre des programmes/projets prioritaires régionaux et continentaux et la mobilisation des partenaires et des ressources ; • Demande à l'Agence du NEPAD d'accroître l'assistance technique aux États membres de l'UA dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en fournissant les directives techniques nécessaires sur l'accès au financement mondial pour stimuler la mise en œuvre du CAADP ; 				
--	--	--	--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Souligne à nouveau l'urgente nécessité de relever les défis liés aux projets d'infrastructures régionaux et multinationaux notamment la limitation des capacités techniques, des ressources financières et de l'appropriation politique au plus haut niveau ; • Lance, en outre, un appel pour que l'Afrique participe à tous les niveaux de consultations et de processus décisionnels du G.20 ; • Réitère que le partenariat de l'Afrique avec le G20 doit être fondé sur les priorités du NEPAD, telles que présentées dans le rapport du Président du Comité d'orientation du NEPAD ; • Réitère en outre la nécessité, pour les partenaires au développement, d'honorer leurs engagements et, à cet égard, exhorte les partenaires du G8 à remplir pleinement leurs engagements envers l'Afrique pour assurer la viabilité du partenariat ; 				
--	--	--	--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD de finaliser le rapport d'évaluation sur le respect des engagements pris dans le cadre du partenariat Afrique/G8 avant la session ordinaire de la Conférence en janvier 2011, pour présentation par les dirigeants africains à la Rencontre G8/Afrique de 2011. 				
18.	Assembly/AU/Dec.318(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande également à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour élaborer, en collaboration avec le Comité des représentants permanents, les directives y compris le nombre de décisions et le calendrier pour l'établissement des rapports et de faire les recommandations appropriées à la prochaine session ordinaire de la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif en janvier 2011. 	Mesures prises			Commission de l'UA, Bureau du Secrétaire général de la Commission
19.	Assembly/AU/Dec.319(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Commission de travailler en consultation avec la République d'Afrique du Sud (.) et tous les États membres pour assurer le succès de la préparation et de l'organisation du Sommet sur la Diaspora, ainsi que la promotion de l'initiative pour la Diaspora. 	Feuille de route approuvée par la 16 ^{ème} session ordinaire de la Conférence.	Nil	Planification et déroulement effectifs du Sommet sur la base de la feuille de route approuvée.	CIDO avec le soutien du Bureau du Secrétaire général de la Commission

20.	Assembly/AU/Dec.321(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Invite les États membres à adhérer massivement à cette Convention en vue de renforcer leur contribution à l'édification et à la consolidation du Droit international humanitaire, en particulier le développement des règles internationales en matière de contrôle des armes conventionnelles ; • Décision sur l'institution de la journée du 3 avril dédiée à la Renaissance africaine doc. Assembly/AU/17(XV) Add.3. 				<p>Département Affaires Politiques en collaboration avec Département Paix et sécurité et Bureau du Secrétaire général de la Commission</p>
21.	Assembly/AU/Dec.323(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la transformation socioéconomique et le développement des infrastructures en Afrique : secteurs de l'énergie, des chemins de fer, des routes et des TIC Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.4. 				
22.	Assembly/AU/Dec.324(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la création d'un espace africain de justice constitutionnelle Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.5. 				
23.	Assembly/AU/Dec.325(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la Troisième Conférence africaine sur les applications des sciences et technologies spatiales au développement durable Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.6. 	GMES Pas encore mise en œuvre	Manque de fonds pour mettre en place un secrétariat/une unité de gestion du projet	Figure dans le Deuxième Plan d'action UA/UE et les consultations se poursuivent avec l'UE en vue d'obtenir un financement à cet égard	<p>Département Ressources humaines, Science & Technologie</p>

24.	Assembly/AU/Dec.326(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur l'intégration de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.7. 				
25.	Assembly/AU/Dec.327(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la célébration de la journée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.8. 				
26.	Assembly/AU/Dec.328(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la promotion de la coopération, du dialogue et du respect de la diversité en matière de droits de l'homme Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.9. 				
27.	Assembly/AU/Dec.329(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la « révision de la Décision Assembly/AU/Dec.263(XIII) sur la transformation de la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine » Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.10. 	Ne requiert aucune mesure particulière			
28.	Assembly/AU/Dec.330(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la « tenue des sessions semestrielles (sessions de juillet) de la Conférence de l'Union africaine » Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.11. 				

Déclarations					
29.	Assembly/AU/Decl.1(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Nous nous engageons à entreprendre les actions dans le domaine de la santé maternelle, infantile et néonatale et du développement en Afrique d'ici 2015 ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux décisions de la Conférence, la CAMH5 a convenu d'inclure les enfants et les nouveau-nés dans la Campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) ; 	<p>La République de Tunisie, en collaboration avec la Commission de l'UA et les partenaires, abritera un forum sur le partage des meilleures pratiques en matière de santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>La République du Mozambique, en collaboration avec la Commission de l'UA, envisage la tenue d'une réunion des parties prenantes sur l'engagement du G8 dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile ;</p>	Département Affaires sociales

		<ul style="list-style-type: none"> • Enfin, nous nous engageons à faire rapport chaque année sur les progrès réalisés et nous chargeons la Commission de créer un groupe de travail sur la santé maternelle, néonatale et infantile, notamment pour préparer des évaluations et des rapports, et d'en faire régulièrement rapport à la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil exécutif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le lancement de la CARMMA s'est poursuivi (29 États membres) • Une table ronde des ministres des Finances et des ministres de la Santé a été organisée sur le financement de la santé en Afrique • La CAMH5 a examiné et approuvé les termes de référence préparés par la Commission de l'UA pour le Groupe de travail sur la santé maternelle, néonatale et infantile 		<p>Cinq éminentes personnalités des cinq régions de l'Afrique devraient être désignées pour constituer le Groupe de travail.</p>	
30.	Assembly/AU/Decl.1(XV)	Déclaration sur l'organisation réussie de la Coupe du monde de football 2010 de la FIFA par la République d'Afrique du Sud				

Résolutions

31.	Assembly/AU/Res.1(XV)	<ul style="list-style-type: none"> • Décidons de renforcer davantage les relations entre l'Afrique et les Caraïbes et de tenir, le plus tôt possible, le premier Sommet de la Diaspora africaine en République d'Afrique du Sud et demandons à la Commission de l'Union africaine, de continuer à travailler, à cet égard, en étroite collaboration avec la République d'Afrique du Sud sur cette initiative en vue d'élaborer une feuille de route assortie d'un calendrier ; 				<p>Bureau du Président et CIDO avec le soutien du Bureau du Secrétaire général de la Commission</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Demandons, en outre, au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de lever l'embargo économique et commercial injustifiable imposé depuis longtemps à la République de Cuba afin de lui permettre de mettre à profit toutes les perspectives de développement durable qu'elle aurait autrement exploitées depuis longtemps. 				

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS PRÉCÉDENTES
DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE
16^{ème} SOMMET
ADDIS ABEBA, JANVIER 2011**

A. Décisions du Conseil exécutif

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (décision mise en œuvre, non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/ recommandations	Responsabilité
1.	EX.CL/Dec. 602 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Ajustement des structures de la Commission de l'Union africaine 	Le Sous-comité sur les structures doit se réunir pour examiner les propositions formulées par la Commission et les autres organes			Département de l'Administration et du Développement des Ressources humaines
2.	EX.CL/Dec. 605 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Fixation des délais pour la soumission des documents de travail, et respect de la taille et du format des documents (12 pages) 	Mise en œuvre			Ensemble de la Commission de l'Union africaine
3.	EX.CL/Dec. 606 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une stratégie africaine intégrée sur la météorologie et du cadre d'action y relatif 	En cours de mise en œuvre Des discussions sont en cours avec l'Organisation météorologique mondiale pour l'élaboration de la stratégie et du cadre d'action			Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture
4.	EX.CL/Dec. 607 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité pour la création d'un organe panafricain chargé de la gestion des risques de catastrophes et 	Mise en œuvre : La modélisation de la capacité africaine de gestion des risques au niveau continental est achevée, avec la collaboration			Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (décision mise en œuvre, non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/ recommandations	Responsabilité
		dirigé par l'Union africaine	<p>des partenaires.</p> <p>Il revient maintenant au DREA de conduire et d'intensifier le dialogue avec les États membres de l'UA intéressés.</p> <p>Mise en œuvre : Un protocole d'accord est en cours de finalisation pour permettre à la CUA de conclure un accord spécial avec le Programme alimentaire mondial (PAM), en vue d'apporter une assistance technique et en matière de gestion pendant la phase de conception du Projet sur la capacité africaine de gestion des risques</p>			
5.	EX.CL/Dec. 611 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Introduction du nouveau passeport et du nouveau laissez-passer de l'Union africaine (y compris la fourniture d'informations aux États membres sur les critères utilisés) 	Les nouveaux passeports de l'Union africaine ont déjà été délivrés aux membres du personnel de l'Union			Département de l'Administration et du Développement des Ressources humaines
6.	EX.CL/Dec. 615 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Consacrer l'un des futurs Sommets au thème de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime 	<p>Le Département des Affaires sociales (DSA) a élaboré et distribué un protocole de suivi de la mise en œuvre générale de la Décision EX.CL/Dec.615 (XVIII).</p> <p>La question des violences à l'encontre des femmes est abordée par le truchement du lancement et de la conduite de la campagne AU.COMMIT à l'échelle continentale.</p>		Dans tous les cas, le Département des Affaires sociales (DSA) doit entreprendre un suivi plus poussé pour faciliter les contributions et l'établissement de rapports, afin de garantir une réponse cohérente.	Département des Affaires sociales

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (décision mise en œuvre, non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/ recommandations	Responsabilité
			<p>En s'appuyant sur le Protocole de suivi, le DSA a pris l'initiative de la coordination dans les États membres et parmi les partenaires, à travers le continent, sur la base du partage de l'information et de l'identification des besoins en matière de coopération technique.</p> <p>Le DSA a engagé le processus d'extension du Système continental d'alerte précoce pour y inclure des paramètres relatifs à la drogue et au crime.</p>		<p>La révision et l'extension éventuelle du Plan d'action de l'UA pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime s'imposent, avec comme mesure d'accompagnement le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan d'action dans les États membres et les Communautés économiques régionales (CER).</p>	
7.	. EX.CL/Dec. 616 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la Campagne pour la Renaissance culturelle africaine dans la perspective de la session ordinaire du Conseil exécutif de juin/juillet 2012 	<p>Le Département des Affaires sociales a envoyé des notes verbales sur la popularisation des symboles de l'Union africaine et l'appropriation de la Stratégie de financement durable du secteur du développement culturel, à titre de rappel aux États membres.</p> <p>Le lancement de la Campagne pour la Renaissance culturelle africaine dans les régions de la CEEAC, de l'EAC et de l'IGAD est prévu en mai/juillet 2011 à Kinshasa (RDC), pour plaider en faveur de l'accélération de la ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine.</p>		<p>Il est prévu d'envoyer aux États membres, tout au long de l'année, des rappels réguliers sur la popularisation des symboles de l'Union et l'appropriation de la Stratégie.</p>	Département des Affaires sociales

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (décision mise en œuvre, non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/ recommandations	Responsabilité
			La CAMC IV et le troisième Congrès culturel panafricain (PACC III) ont été inclus dans le calendrier des réunions de 2011. Les activités de préparation des accords avec les pays hôtes et de la documentation sont en cours.			
9.	EX.CL/Dec. 624 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer auprès des Nations Unies pour que l'année 2012 soit proclamée Année internationale de l'accès universel à l'énergie. 	La Commission de l'Union africaine soutient la campagne de plaidoyer.		Le Commissaire en charge des Infrastructures et de l'Énergie rencontrera le Directeur général de l'ONUDI le 20 juin 2011 pour examiner la question, notamment l'organisation d'activités conjointes pour appuyer cette initiative.	Département des Infrastructures et de l'Énergie
10.	EX.CL/Dec. 625 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Prorogation de la Décennie africaine des personnes handicapées jusqu'en 2019 et mise en place du Conseil consultatif sur le vieillissement, dans le cadre d'un nouveau protocole relatif au vieillissement, qui sera élaboré par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. 	<p>Le Département des Affaires sociales (DSA) a élaboré une proposition sur la mise en œuvre du Cadre de politique sociale pour la protection et l'emploi des jeunes en vue d'assurer la cohésion sociale et une croissance inclusive.</p> <p>La Décennie des personnes handicapées a été prorogée, et le Plan d'action révisé.</p>		La proposition a été soumise à l'Ambassade de Finlande, pour examen de la possibilité de son financement, en vue de la mise en œuvre du Cadre à partir de janvier 2012.	Département des Affaires sociales

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (décision mise en œuvre, non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/ recommandations	Responsabilité
			<p>Le Cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Appel pour une action accélérée, et le Plan d'action pour une Afrique digne des enfants ont été soumis aux États membres.</p> <p>La mise en place du Conseil consultatif sur le vieillissement est prévue au titre d'un article distinct du Protocole sur le vieillissement préparé par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.</p>		<p>Les structures appropriées pour la mise en œuvre du Plan d'action recevront mandat à cet effet.</p> <p>La rétroaction des États membres est attendue en septembre 2011 pour que la Commission puisse compiler son rapport.</p> <p>Le Conseil consultatif sur le vieillissement sera inauguré en janvier 2012.</p>	
11.	EX.CL/Dec. 626 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> État de mise en œuvre de la Force africaine en attente (FAA) et son financement. 	L'état d'avancement est présenté dans le rapport sur les activités du Conseil de paix et de sécurité et sur la situation en matière de paix et de sécurité en Afrique, qui sera soumis à la Conférence.			Département Paix et Sécurité
12.	EX.CL/Dec. 629 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de situation détaillée dans les États membres et les CER sur les mécanismes et les cadres politiques existants pour l'action humanitaire, en vue d'améliorer la coordination. 	Activité partiellement mise en œuvre, car il s'agit d'un exercice continu. Des réunions se sont tenues dans les régions australe, centrale et orientale pour trouver le moyen d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action.	Les partenaires et d'autres parties prenantes manquent de ressources, en raison de la crise financière mondiale.	La Commission de l'Union africaine devrait mettre en œuvre une stratégie plus agressive de mobilisation des ressources.	Département des Affaires politiques

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (décision mise en œuvre, non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/recommandations	Responsabilité
13.	EX.CL/Dec. 631 (XVIII) et Assembly/AU/Dec.337 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne pour la signature et la ratification de la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration. 	<p>Une campagne pour la vulgarisation de la Charte, à l'intention des États d'Afrique centrale, a été organisée du 18 au 20 mars 2011 à Libreville (Gabon).</p> <p>La Charte a été imprimée dans toutes les langues officielles de l'Union africaine, pour une large distribution et diffusion. Elle a fait l'objet d'une large distribution à Nairobi pendant la 7^{ème} Conférence des Ministres de la Fonction publique (9-14 mai 2011) et à Dar-es-Salaam (Tanzanie), pendant le Forum sur la Fonction publique organisé par les Nations Unies et l'Union africaine (20-23 juin 2011).</p> <p>Une cérémonie solennelle de signature de la Charte a été organisée pendant la 7^{ème} Conférence des Ministres de la Fonction publique à Nairobi (Kenya), le 14 mai 2011. Huit (8) États membres ont signé la Charte.</p>	<p>Manque de fonds pour la vulgarisation.</p> <p>Des ressources n'ont pas été allouées au titre du budget programme 2011.</p>	<p>Allouer des ressources dans le budget additionnel pour la vulgarisation</p>	Département des Affaires politiques
14.	EX.CL/Dec. 632 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> • Réactivation du Comité ad hoc des sept sur l'île comorienne de Mayotte 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la Journée internationale en appui à l'île de Mayotte (26 mars 2011); • Large participation et large mobilisation de l'opinion internationale et nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'élaborer une stratégie globale et une vision à long terme; • Inscription de la question à l'ordre du jour 	Département des Affaires politiques

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (décision mise en œuvre, non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/ recommandations	Responsabilité
					du Conseil exécutif.	
15.	EX.CL/Dec. 633 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Un Secrétariat consacré à l'ECOSOCC au sein de la Direction du CIDO, pour assurer les services de secrétariat nécessaires pour l'ECOSOCC. 	La Commission a continué à assurer les services de secrétariat nécessaires, par le biais du CIDO, et veille, par le truchement du Département de l'Administration et du Développement des Ressources humaines, à ce que le Secrétariat de l'ECOSOCC au sein de la Direction du CIDO dispose de son plein effectif, avec le statut de personnel essentiel.	Les procédures d'approbation, par le biais du COREP, peuvent prendre du temps, tout comme le processus de recrutement. Les aspects concernant le personnel requièrent des fonds additionnels, compte tenu des capacités limitées de la Commission de l'Union africaine.	Consultations avec le COREP et les organes exécutifs concernés pour déterminer et couvrir les besoins essentiels, à mesure qu'avance la mise en œuvre du programme de travail.	CIDO
16.	EX.CL/Dec. 635 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Garantir le renforcement des synergies et de la cohérence entre l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture de paix et de sécurité. 	Consultations en cours entre le Département Paix et Sécurité et le Département des Affaires politiques.			Département Paix et Sécurité, et Département des Affaires politiques
17.	EX.CL/Dec. 643 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Soumission du projet de Protocole sur le Fonds monétaire africain, lors de la prochaine Conférence des Ministres de la Justice/Procureurs généraux en mai 2011, pour finalisation. 	Le projet de Protocole a été examiné par les experts juridiques gouvernementaux et finalisé. La réunion ministérielle a cependant été reportée à une date ultérieure.			Bureau du Conseiller juridique

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (décision mise en œuvre, non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/ recommandations	Responsabilité
18.	EX.CL/Dec. 643 (XVIII)	<ul style="list-style-type: none"> Sources alternatives de financement de l'Union africaine (Panel d'éminentes personnalités). 	Trois (3) éminentes personnalités ont été identifiées, et les dispositions appropriées ont été prises pour les lettres de nomination. Le Panel devrait mener ses consultations au cours de l'année, et les résultats seront présentés au Sommet de janvier 2012.	<p>Les fonds de l'Union européenne nécessaires pour la conduite des consultations n'ont pas été mis à disposition à temps.</p> <p>Les ressources sont insuffisantes pour entreprendre toutes les consultations nécessaires.</p>	<p>Mobiliser des fonds suffisants pour entreprendre les consultations requises.</p> <p>Le plein appui des États membres et des CER est nécessaire.</p>	Département des Affaires économiques

B. Décisions de la Conférence

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (mise en œuvre ou non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/recommandations	Responsabilité
1.	Assembly/AU/Dec.333 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Situation du Fonds pour les femmes africaines et mise en œuvre des activités de la Décennie de la femme africaine. 	<p>Les États membres ont alloué 0,5 % du budget de la CUA pour 2011 à la Direction Femmes, Genre et Développement, comme contribution au financement des projets des États membres et des organisations de la société civile.</p> <p>Les critères de sélection des membres du Comité directeur ont été révisés au cours de la réunion ministérielle tenue en marge du lancement de la Décennie de la femme africaine, en octobre 2010 à Nairobi (Kenya).</p> <p>La Direction Femmes, Genre et Développement a préparé un appel à propositions invitant les États membres et les parties prenantes à soumettre leurs projets sur le thème « Santé de la femme, mortalité maternelle et VIH/sida ». L'appel à propositions, l'explication du concept et les directives ont été envoyés aux États membres et publiés sur le site web de l'Union africaine.</p> <p>La Direction Femmes, Genre et Développement a organisé une table ronde, parallèlement à la réunion de la Commission sur la</p>	La prochaine réunion du Comité directeur se tiendra en mai 2011 à Addis-Abeba, parallèlement à la réunion du Comité des 30 et du Comité des 11, tous les deux sur la Décennie de la femme africaine.	La mise en œuvre du Fonds pour les femmes africaines n'est pas encore achevée, certains partenaires au développement, comme l'Allemagne, n'ayant pas encore honoré leurs engagements de contribuer à la mise en œuvre du Fonds.	Direction Femmes, Genre et Développement

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (mise en œuvre ou non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/recommandations	Responsabilité
			<p>condition de la femme (CCF), le 25 mars et le 28 mars 2011 à New York.</p> <p>La Direction Femmes, Genre et Développement a organisé une table ronde le 25 février 2011, en marge de la 55^{ème} session de la CCF, pour un débat sur le thème de la Décennie de la femme africaine pour 2011, à savoir « Santé, mortalité maternelle et VIH/sida ». La table ronde devait permettre aux Ministres de procéder à l'examen et à l'amendement éventuel de « l'Appel à propositions annoncé sur le thème Santé, mortalité maternelle et VIH/sida ».</p>			
2.	Assembly/AU/Dec.338 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et soumission au Département Paix et Sécurité d'un rapport sur la vision stratégique de l'UA pour la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, comme contribution à l'examen par le Conseil de sécurité du prochain rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la question, en ayant à l'esprit les décisions pertinentes de l'UA et la nécessité d'une interprétation souple et novatrice du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> La Commission est également en voie de finaliser la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pour la période 2011-2013; Les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) et l'Union européenne (UE) ont conçu un programme d'appui doté d'une enveloppe de 40 millions d'euros, sur les ressources de la Facilité de soutien à la paix en Afrique, programme couvrant les structures 		Une fois finalisée, la Feuille de route de l'APSA sera utilisée comme cadre pour l'appui des partenaires à la mise en œuvre de l'APSA.	Département Paix et Sécurité

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (mise en œuvre ou non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/recommandations	Responsabilité
			<p>essentielles de l'APSA. Le programme prend également en considération d'autres nouveaux éléments tirés de la revue de l'APSA. Ce programme a été lancé le 1^{er} mai 2011 et s'étendra sur 44 mois;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 15 au 16 mars 2011, l'Union africaine et les CER/MR ont tenu une réunion technique à Nairobi, pour examiner le projet d'Accord de mise en œuvre et le Manuel sur la mise en œuvre du programme d'appui à l'APSA; • Le Comité des sept ne s'est pas encore réuni. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources insuffisantes pour soutenir les efforts de prévention et de résolution des conflits sur le terrain, et aider à la consolidation de la paix là où elle est déjà établie; • Coopération insuffisante de la part de certains acteurs concernés, ce qui accentue les défis à relever par 	<p>Poursuite et intensification des efforts engagés en vue de la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'Union africaine, y compris la Déclaration et le Plan d'action de Tripoli, ainsi que les conclusions de la réunion ministérielle du CPS, tenue le 26 avril, et de la session extraordinaire de la Conférence de l'UA sur la situation de la paix et la sécurité, tenue le 25 mai 2011.</p>	

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (mise en œuvre ou non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/recommandations	Responsabilité
				<p>l'UA, dans ses efforts pour prévenir et régler les conflits, et pour consolider la paix là où elle est déjà établie;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tentatives de marginalisation de l'Afrique dans la gestion de questions qui la concerne au premier chef. 		
3.	Assembly/AU/Dec.339 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et intensification des initiatives lancées dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un fonctionnaire de la communication et un gestionnaire du site web ont été recrutés; • Des ambassadeurs de la paix poursuivent leurs activités de promotion de la paix en Afrique. Ainsi, Michael Essien, Ambassadeur de la paix de l'Union africaine, a organisé un match de football pour la paix, 		<p>Poursuite des activités de sensibilisation.</p> <p>Adoption du projet de stratégie de levée de fonds et son plan de mise en œuvre.</p> <p>Nécessité</p>	Département Paix et Sécurité

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (mise en œuvre ou non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/recommandations	Responsabilité
			<p>à Accra (Ghana), pour marquer la Journée de l'Afrique, le 25 mai 2011. Rabah Majer, un autre Ambassadeur de la paix de l'Union africaine, a pris part à cet événement;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission est en train d'élaborer une stratégie de levée de fonds en vue de la mobilisation du soutien populaire aux initiatives de paix de l'Union africaine; • Le nouveau logo de la campagne « Agissons pour la paix » a déjà été conçu et est en cours de diffusion. 		<p>d'étoffer l'effectif du Secrétariat pour renforcer les capacités internes de l'Union africaine et lui permettre de réaliser pleinement les objectifs de la campagne « Agissons pour la paix » et de donner plus de visibilité à ses efforts de paix.</p>	
4.	Assembly/AU/Dec.340 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des contributions annoncées lors de la table ronde des donateurs tenue à Dakar sur l'affaire Hissene Habre, et finalisation des modalités convenues pour l'organisation rapide du procès d'Hissene Habre par un tribunal spécial à caractère international, conformément à la Décision de la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la question. 	<p>Une réunion consultative s'est tenue les 23 et 24 mars 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), réunion au cours de laquelle le Sénégal et l'Union africaine ont convenu de la création d'un tribunal spécial international au Sénégal. Cette réunion a également approuvé le projet de Statut du Tribunal spécial international.</p> <p>Le projet d'Accord portant création dudit Tribunal, le projet de Statut et le projet de Règlement de procédure et de preuve du Tribunal ont été préparés par la Commission.</p>	<p>Avant la finalisation du processus de création du Tribunal spécial international, les partenaires se montrent hésitants à déboursier les contributions promises lors de la table ronde des donateurs du 24 novembre 2010.</p>	<p>Finaliser les discussions avec le Sénégal et le rapport à soumettre à la Conférence.</p> <p>Accélérer le processus de création du Tribunal spécial international (signature de l'Accord portant création du Tribunal par le Gouvernement du Sénégal et l'Union africaine,</p>	Bureau du Conseiller juridique

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (mise en œuvre ou non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/recommandations	Responsabilité
			Un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Décision de la Conférence a été préparé à l'intention de la session de la Conférence en cours.		et adoption de son Statut ainsi que de son Règlement de procédure et de preuve).	
5.	Assembly/AU/Dec.341 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des instruments juridiques relatifs à la transformation de la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union, pour soumission à la 17^{ème} session ordinaire de la Conférence, à Malabo, en juin/juillet 2011. 	Convocation, par le Bureau du Conseiller juridique, d'une réunion des Ministres de la Justice/Procureurs généraux des États membres pour examiner et adopter les instruments juridiques relatifs à la transformation de la Commission de l'Union en Autorité de l'Union africaine, les 18 et 19 mai 2011 à Addis-Abeba.	Le solde du budget pour cette activité ne couvrira pas le coût de la réunion ministérielle.	Le Bureau du Conseiller juridique explorera la possibilité d'utiliser à cette fin le budget de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Président.	Bureau du Conseiller juridique
6.	Assembly/AU/Dec.342 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des négociations relatives au changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> i) Travailler en liaison avec l'Afrique du Sud et la Banque africaine de développement pour installer un stand de l'Afrique à la CdP17 ; ii) Prendre les dispositions nécessaires pour soutenir le Groupe des négociateurs africains (experts) lors des discussions préparatoires de la CdP17 ; iii) Convoquer une réunion des Ministres africains en charge du changement climatique en vue de finaliser les documents, dans le cadre de la 	<p>Mise en œuvre :</p> <p>Mise en place d'un Comité directeur pour le Programme de l'Afrique sur la CdP17 et les événements parallèles, comité constitué de l'Union africaine, de la République d'Afrique du Sud, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), du NEPAD et de la Banque africaine de développement (BAD), pour la coordination et le pilotage des préparatifs de l'Afrique, afin de garantir le succès de l'accueil de la CdP17.</p>			Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture

N°	Numéro et titre de la décision	Action requise	Action entreprise (mise en œuvre ou non mise en œuvre)	Obstacles	Perspectives d'avenir/recommandations	Responsabilité
		prépaCdP17.				
7.	Assembly/AU/Dec.343 (XVI)	Préparation du troisième Sommet afro-arabe prévu en 2013 au Koweït.				Département des Affaires politiques et Cabinet du Président
8.	Assembly/AU/Dec.344 (XVI)	Engager de nouvelles discussions avec l'Union européenne en vue de créer un Fonds africain pour l'intégration.	Des discussions sont en cours avec l'Union européenne. Un projet de proposition est en cours d'examen par la partie UE, parallèlement à des discussions internes au sein de l'UE sur la possibilité de prévoir un instrument panafricain, dans le cadre des prochaines perspectives financières de l'Union européenne.	Caractère complexe du processus de création de nouveaux instruments à l'Union européenne. Plein appui de toutes les parties concernées.	Il faut absolument garder la partie européenne intéressée et engager des consultations avec les parties africaines.	Cabinet du Président & Département des Affaires économiques

9.	Assembly/AU/ Dec.345 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> La Commission de l'Union africaine doit servir de Secrétariat aux deux (2) pays représentant l'Afrique – pour la préparation des sommets du G8 et du G20, et pour la coordination de la (des) position(s) africaine(s). 	<p>Séance G8-Ouverture Afrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Union africaine, par les soins de son Commissaire aux Affaires économiques, a apporté des contributions à l'ordre du jour de la Séance G8-Ouverture Afrique qui s'est tenue les 26 et 27 mai à Deauville (France), et à la déclaration conjointe; Le Département a participé à deux réunions des représentants personnels du G8 et de l'Afrique pour préparer la séance G8-Ouverture Afrique, en avril et mai 2011 à Paris (France), ainsi qu'au Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA). <p>G20</p> <ul style="list-style-type: none"> Au Sommet du G20 qui s'est tenu les 11 et 12 novembre 2010 à Séoul (Corée du Sud), l'Afrique était représentée par le Malawi, en tant que pays assurant la présidence de l'Union africaine, et par l'Éthiopie, en tant que pays assurant la présidence du Comité d'orientation des Chefs d'État et de gouvernement du NEPAD; 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination adéquate, par la partie africaine, en vue de la finalisation de la déclaration conjointe; Contraintes financières pour participer à la fois au Sommet et aux réunions préparatoires des représentants personnels, et au FPA. <p>Sommet du G20</p> <ul style="list-style-type: none"> Contraintes financières pour participer à la fois aux réunions préparatoires et aux Sommets du G20. Problème d'organisation en temps voulu des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la coordination, par la partie africaine, en vue de la finalisation de la déclaration conjointe. Contribution plus substantielle à l'établissement de l'ordre du jour de la Séance G8-Ouverture Afrique. <p>Sommet du G20</p> <ul style="list-style-type: none"> Nécessité de mobiliser des ressources additionnelles ; Organiser en temps voulu les réunions du Comité des 10 (C10) et les réunions des Gouverneurs des Banques centrales et des Ministres des Finance pour 	<p>Cabinet du Président & Département des Affaires économiques</p>
----	-------------------------------	---	--	---	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> Un bon nombre de réunions préparatoires du prochain Sommet du G20 tardent à se tenir, y compris la réunion des Ministres de l'Agriculture à laquelle prendra part la Commission de l'Union africaine. 	préparatoires, pour la partie africaine.	que ces derniers puissent examiner et valider les conclusions de la réunion du C10 avant leur soumission au Sommet.	
10.	Assembly/AU/Dec.346 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de tous les documents et des éléments pertinents du thème « <i>Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable</i> ». 	Décision en cours de mise en œuvre; elle fera l'objet de discussions pendant le Sommet de juillet 2011.	<p>Absence de fonds suffisants affectés spécifiquement au Département chargé des activités liées au thème du Sommet.</p> <p>La Division en charge de la jeunesse n'est dotée que d'un seul fonctionnaire/chef de division.</p> <p>Pas de fonds suffisants pour la mise en œuvre des décisions.</p>	<p>Les décisions prises par la Conférence doivent être mises en œuvre par tous les États membres et la Commission de l'Union africaine.</p> <p>Le poste vacant au sein de la Division devrait être pourvu dès que possible.</p>	Département des Ressources humaines et des Technologies, avec l'appui du Bureau du Secrétaire général de la Commission
11.	Assembly/AU/Dec.347 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de tous les documents et des éléments pertinents du thème « <i>Stimuler le commerce intra-africain</i> ». 	En cours.			Département du Commerce et de l'Industrie, avec l'appui du Bureau du Secrétaire général de la Commission

12.	Assembly/AU/ Dec.351 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Conduite d'une étude sur les objectifs, la structure, les incidences financières et la situation du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, en collaboration avec la République arabe d'Égypte. 	Un consultant a été recruté pour travailler en collaboration avec la Commission, le Gouvernement égyptien et la Délégation de l'Union européenne à la conduite de l'étude.	Le processus d'identification d'un consultant approprié et le processus administratif de son recrutement ont pris plus de temps que prévu.	Il était initialement prévu de soumettre un rapport complet sur ce processus au Sommet de juin/juillet 2011. Ce rapport sera plutôt soumis à la prochaine session de la Conférence. L'étude sera achevée d'ici juillet 2011.	Département Paix et Sécurité, avec l'Égypte
13.	Assembly/AU/ Dec.352 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des mesures contenues dans le rapport présenté par la République du Gabon sur la participation de l'Afrique à la Conférence de Nagoya sur la diversité biologique, qui ont été acceptées : <ul style="list-style-type: none"> i) Inclure la diversité biologique parmi les priorités de l'Union africaine ; ii) Encourager les États membres de l'Union africaine à devenir « Parties » à l'ensemble des conventions sur la diversité biologique ; iii) Intégrer la proposition dans les structures actuelles. 	Les questions de biodiversité, y compris les ressources forestières, minières et côtières, commencent à être progressivement incorporées dans les activités de la Commission.	Contraintes budgétaires		Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture, en collaboration avec le Gabon
14.	Assembly/AU/ Dec.353 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> La Commission a été invitée à : <ul style="list-style-type: none"> i) collaborer avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud en vue de la célébration du Centenaire de l'ANC ; ii) faire un tour d'horizon et établir une documentation 	En cours.			Département des Affaires sociales et d'autres départements

		<p>sur l'histoire de la libération du continent ;</p> <p>iii) lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle célèbre le Centenaire de l'ANC, le 8 janvier 2012.</p>				
15.	Assembly/AU/Dec.354 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Le COREP et la Commission de l'Union africaine doivent soutenir les efforts visant à assurer le succès du programme devant mener au Sommet mondial de la Diaspora africaine. 	<p>La Feuille de route est mise en œuvre conformément au calendrier établi à cet effet ; la réunion préparatoire s'est tenue au début de février 2011, et l'atelier technique à la fin du mois de février, comme convenu ; la réunion ministérielle de suivi devrait se tenir en septembre 2011 ; la mobilisation du soutien se poursuit comme prévu ; la question de la diaspora reste inscrite à l'ordre du jour de ce Sommet.</p>	<p>Il est nécessaire d'accroître le niveau de soutien matériel et politique pour ce processus.</p>	<p>Coopération continue entre la Commission, les organes exécutifs de l'Union, les États membres et la communauté de la diaspora pour garantir le succès de la préparation et de la tenue du Sommet mondial de la Diaspora africaine.</p>	<p>CIDO, avec l'appui du Bureau du Secrétaire général de la Commission</p>
16.	Assembly/AU/Dec.355 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Demander aux États membres et aux CER d'utiliser au maximum les bureaux de l'Organisation panafricaine des femmes dans leurs régions respectives. 	<p>En cours de mise en œuvre.</p>			<p>Direction Femmes, Genre et Développement</p>
17.	Assembly/AU/Dec.356 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le respect du principe de représentation géographique dans tous les organes de l'Union africaine dont les membres sont élus, sauf dans les cas où une région qui a été dûment informée n'a pas présenté de candidat, et tenir compte de l'application obligatoire du principe de représentation géographique dans l'élaboration des instruments juridiques relatifs à la transformation de la 	<p>Cette décision est prise en compte.</p>			<p>Bureau du Conseiller juridique</p>

		Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine.				
18.	Assembly/AU/ Dec.357 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Conduite d'une étude sur les objectifs, la structure, les incidences financières de la proposition de mettre en place un programme pour la valorisation du patrimoine de la libération de l'Afrique à Dar-es-Salaam (Tanzanie). 	En cours.			Département des Affaires sociales, en collaboration avec la Tanzanie
19.	Assembly/AU/ Dec.358 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Prendre les dispositions appropriées pour la création du Comité de suivi de la Déclaration de Yaoundé, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date d'adoption de la présente décision, avec pour mandat de conduire et de proposer des scénarii précis de mise en œuvre, y compris la nature et la planification d'initiatives concrètes que l'Afrique pourrait entreprendre à l'échelle mondiale et continentale pour faire face à ses nouveaux défis, grâce à la somme de 300 000 dollars des États-Unis, versée par la République du Cameroun. 	En cours de mise en œuvre.			Cabinet du Président & Département des Affaires politiques
20.	Assembly/AU/ Dec.361 (XVI)	<ul style="list-style-type: none"> Prendre les dispositions nécessaires pour la célébration du Cinquantième Anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine en mai 2013, en étroite collaboration avec le pays hôte, l'Éthiopie, et tous les États membres, et faire régulièrement rapport à la Conférence. 	<p>Les consultations nécessaires sont en cours.</p> <p>Le rapport intérimaire sera soumis en janvier 2012.</p>			Commission de l'Union africaine

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2011-07-01

The Report of the Commission on the Implementation of Previous Decisions of the Executive Council and the Assembly

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9092>

Downloaded from African Union Common Repository